

4^e Congrès international de la Théorie de l'Action Conjointe en Didactique

1^{er} Appel à communication

Le quatrième congrès international de la Théorie de l'Action Conjointe en Didactique (TACD) aura lieu à Rennes, du mardi 1er Juillet 2025 au vendredi 4 juillet 2025.

Il sera consacré à :

La Preuve dans la recherche en éducation, dans les sciences, dans la culture.

Pourquoi et pour quoi faire preuve ? De quoi, qu'est-ce qui fait preuve ? Comment et auprès de qui faire preuve ? Ces questions transversales seront traitées autour de trois axes issus du titre du congrès :

Axe 1 : la preuve dans la recherche en éducation

Axe 2 : la preuve dans les sciences

Axe 3 : la preuve dans la culture

L'organisation du congrès visera à faire dialoguer les trois axes proposés, dont le prochain appel à communication précisera les différents aspects.

D'ici là, le dossier *Pratiques et preuves* de la revue *Éducation & Didactique*, dont les articles sont librement accessibles en ligne, peut contribuer à la réflexion autour de ces axes (<https://journals.openedition.org/educationdidactique/2717>).

Le présent appel se centre sur l'organisation des communications, et le dispositif d'ateliers dans lequel elles prendront place. Cette forme particulière d'organisation vise à favoriser et développer les pratiques coopératives dans la recherche.

Le congrès sera organisé selon la structure suivante.

1. Les communications seront regroupées dans des ateliers, et chaque atelier se tiendra sur toute la durée du congrès. Par ailleurs, une conférence plénière sera proposée chaque jour.
2. Un atelier sera constitué par un ensemble de plusieurs communications. Les participant.e.s ou groupes de participant.e.s étant issus d'équipes de recherche différentes.
3. Chaque atelier sera géré par un trinôme, dont deux membres produisent des travaux en TACD, et le troisième membre produit des travaux dans un autre cadre. C'est ce trinôme qui détermine le thème de l'atelier, en fonction des communications presentées, et en accord avec le comité d'organisation du colloque.
4. Sur cette base et sur celle de communications déjà proposées, le trinôme organisateur choisit et/ou invite les participant.e.s à l'atelier. Dans ce qui suit, l'expression « atelier » désigne donc l'ensemble des auteurs et autrices des communications de l'atelier, organisateurs et organisatrices compris.

Avant le congrès, chaque participant.e ou groupe de participant.e.s dans un atelier écrit la version 1 d'un texte de 4 à 7 pages (entre 15 000 et 26 000 signes) ; ces textes sont regroupés en atelier par les trinômes qui en sont chargés.

- chacun de ces textes est relu par au moins deux participant.e.s au même atelier, puis renvoyé aux auteurs et autrices ;
- ce travail donnera lieu à une version 2 du texte, élaborée et diffusée à l'interne de l'atelier ;
- chaque participant.e à un atelier lit l'ensemble des textes-version 2 ainsi produits au sein de l'atelier.

Pendant le congrès, les ateliers travaillent à approfondir les versions 2 des textes. Dans chaque atelier, chaque version 2 a été lue avant le congrès par les participant.e.s à l'atelier (cf. point précédent). L'atelier s'organise alors sur une présentation courte de chaque texte (par leur.s autrice.s ou auteur.s) suivie de sa discussion approfondie. Sont ainsi obtenues des versions 3 des textes.

Après le congrès, temps 1 (temps après-congrès : actes), les versions 3 de chaque texte sont publiées rapidement dans les actes en ligne du congrès.

Après le congrès, temps 2 (temps après-congrès : édition), sur la base des versions 3 publiées dans les actes, le collège d'organisation du congrès propose à certains ateliers une publication dans un

ouvrage écrit sur le thème du congrès, et publié chez deux éditeurs, un éditeur francophone, et un éditeur anglophone. Les versions 3 des textes en question sont alors révisées par les autrices et auteurs de l'atelier concerné, et une version 4 des textes (en français et en anglais) est obtenue pour publication dans l'ouvrage.